



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET

AVIS PUBLIC
AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Clet,

QU'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 10 février 2025 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 4, rue du Moulin à Saint-Clet;

QU'au cours de cette séance, le conseil se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Immeuble visé : **Lot 2 396 646, connu sous l'adresse 13, rue Séguin**

Nature et effets de la demande # 2025-01 :

La demande vise à régulariser la marge avant à 3,45 m qui découle de l'agrandissement de la maison qui a été effectué en 2002, au lieu des 7,6 m prescrits par le règlement de zonage.

Toute personne qui désirerait s'exprimer relativement à cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Clet,
Ce 20^e jour de janvier 2025

Nathalie Pharand
Directrice générale et greffière-trésorière